

*Initiatives ministérielles*

lérer la dégradation de nos moyens de stockage déjà dangereusement appauvris.

La Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies en 1957, a été adoptée pour répondre à un objectif national. Comme le disait M. Churchill, cette résolution allait profiter à la population canadienne. Le gouvernement conservateur avait présenté cette mesure dans l'intérêt de la population canadienne. Aujourd'hui le gouvernement, un gouvernement conservateur, refuse de reconnaître cet objectif. Au contraire il parle pour citer encore une fois les documents budgétaires, «d'élimination... de la gratuité des intérêts».

Il ne s'agit pas là d'une subvention. C'est le remboursement au producteur du coût de stockage qu'il supporte, le pourcentage du paiement étant déterminé par le taux d'intérêt du versement anticipé. Le texte anglais des documents parle de subvention, terme qui n'est pas encore défini si on regarde l'Accord de libre-échange. Est-ce que le gouvernement a peur que les États-Unis soulèvent la question, a-t-il peur d'être mis dans l'embarras et contraint par les États-Unis de l'éliminer parce qu'il s'agit d'une subvention, terme qui n'est pas encore défini? Est-ce qu'il cherche à prévenir la question avant même qu'elle ne surgisse?

En 1957 M. Churchill affirmait que le paiement anticipé n'était ni un cadeau ni une subvention versée aux agriculteurs de l'Ouest. La gratuité des intérêts tient compte du coût économique que nous, canadiens, imposons au producteur quand nous lui demandons de stocker son produit en prévision des années de vaches maigres. En 1957 il y a eu une crise parce que chaque producteur a cherché à vendre ses récoltes immédiatement pour encaisser ses profits, pour être sûr de pouvoir avoir de quoi faire ses semences l'année suivante. Le paiement des intérêts répond au désir du gouvernement de faire en sorte que l'agriculteur ne soit pas pénalisé en participant à un programme d'intérêt national.

Mais nous avons maintenant un gouvernement qui refuse de voir cet intérêt national. Je suis persuadé que dans la suite du débat d'aujourd'hui le gouvernement va continuer de nier la nécessité de cet objectif national. Il ne pense qu'à couper partout. Il ne veut pas reconnaître l'intérêt national auquel cette disposition répondait quand son parti l'a présentée il y a 32 ans. Il n'y a pas que dans notre parti qu'on sait reconnaître les objectifs vérifiables de ces deux programmes.

Je veux maintenant citer une source indépendante pour contrebalancer le point de vue présenté dans les documents budgétaires en ce qui concerne l'objectif de ce programme. Dans sa publication intitulée *The National Finances*, l'Association canadienne d'études fiscales décrit depuis de nombreuses années de la façon suivante l'objectif de ce programme: «Aux termes de la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, le gouvernement donne aux agriculteurs des avances en espèces sans intérêt pour qu'ils entreposent certaines céréales sur leurs exploitations agricoles.»

Il faut remarquer que le programme est décrit comme un échange, c'est-à-dire qu'on verse une avance en espèces à l'agriculteur, qui fournit des services d'entreposage en retour. Le ministère des Finances a tort de considérer ce programme comme une simple garantie de crédit, comme il le dit dans les documents budgétaires. C'est une entente en vertu de laquelle le producteur reçoit un paiement pour sa contribution à la réalisation d'un objectif national, soit l'entreposage de nos récoltes. Pourtant, dans les documents budgétaires, le gouvernement dit: «La gratuité des intérêts ne constitue pas un aspect fondamental de cet objectif.» En réalité, c'est un aspect fondamental d'un objectif que le gouvernement ne juge plus nécessaire. Cet objectif se résume en trois mots: la sécurité alimentaire.

La politique agricole du gouvernement, dans laquelle s'inscrit l'abrogation de la disposition relative à la gratuité des intérêts, est fondée sur le principe que le Canada ne devrait pas acheter de denrées alimentaires. Nous, les députés de l'opposition, ne percevons pas du tout les choses de cette façon. La sécurité alimentaire n'est que cela, l'accès garanti à des denrées alimentaires. Cela signifie que nous devons conserver des réserves et reconnaître que les 27 millions que nous payons actuellement aux producteurs pour stocker ces réserves est un prix dérisoire et que ce ne serait toujours rien même à 10 fois ce prix. Nous devrions encourager le stockage et non pénaliser les producteurs qui gardent des réserves au cas où nous en aurions besoin. Cette politique secrète du gouvernement qui consiste à acheter plutôt que produire est un peu comme essayer de se procurer une assurance le lendemain de l'incendie.

• (1540)

Il est essentiel de conserver intacte la loi que nous avons, et que nous comprenions pourquoi ces dispositions d'avances sans intérêt ont été adoptées. La situation n'a pas changée. Cet objectif national doit demeurer et c'est pour cela que notre parti s'oppose au projet de loi C-36. Il ne s'agit pas d'une opposition de principe. Nous avons donné des raisons concrètes pour lesquelles le projet de loi C-36 ne devrait pas être considéré par le Parlement.